ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL ParisEstMarne&Bois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 3 mai 2016

16-81

Objet: Désignation des représentants pour la commission Environnement, Ecologie Urbaine, Collecte, traitement et valorisation des déchets, Plan Climat-Energie, Marne en partage, Eau, Assainissement

Le Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Champigny-sur-Marne, le 3 mai 2016 à 18h00, sous la présidence de Jacques JP MARTIN, Président

PRESENTS:

- DALLEAU Isabelle - LAFON Laurent - ADENOT Dominique - DE FONTAINE VIVE CURTAZ - LAMBERT Gérard - ADOMO Caroline - LE BIDEAU Dominique Marie-Laure - AMAR Sophie - LE GUILLOU Patrick - AVOGNON ZONON Clémence - DEGRASSAT Alain - LEBEAU Pierre - DOSNE Olivier - BARNOYER Thierry - LOUVIGNÉ Robin - FACCHINI Monique - BEGAT Jean-Philippe - MAFFRE-SABATIER Anne-Marie - FAUTRE Christian - BENISTI Jacques Alain - MARTIN Jacques J.P. - FENASSE Delphine - BERRIOS Sylvain - MARTINEAU Pascal - GAILHAC Benoît - CAILLEREZ Adrien - MEDINA Marc - GAILLARD René - CAMPOS BRETILLON Caroline - GAUTRAIS Jean-Philippe - OUDINET Michel - CANALES Chantal - GAUVIN Brigitte - PANNETIER Gilles - CAPITANIO Olivier - PASTERNAK Jean-Jacques - GICQUEL Hervé - CAPORAL Chrysis - GUIGNARD Jean-Jacques - PETTENI Henri - CARREZ Gilles - HERBERT Delphine - PIO Régis - CHABOT Sabine - RASETTI Christine - HERBILLON Michel - CHAMBRE MARTIN Brigitte - ROESH Germain - HOUDOT Florence - CHARBONNEL Michèle - RYNINE Christine - CHARDIN Sylvie JEANNE Laurent - SPILBAUER Jean-Pierre - CHAULIEU Stéphane - KARACA Sengul - TOLLARD Virginie - CHETARD Catherine - KENNEDY Marie - LACHELACHE Nassim - VISCARDI Jacqueline - CIPRIANO Philippe

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES:

- Madame TRICOT-DEVERT Sylvie a donné pouvoir à Madame FENASSE Delphine
- Madame CARPENTIER Agnès a donné pouvoir à Monsieur CAILLEREZ Adrien
- Monsieur BENSOUSSAN Éric a donné pouvoir à Monsieur PANNETIER Gilles
- Madame DRAI Carole a donné pouvoir à Monsieur PETTENI Henri
- Madame TRIMBACH Pascale a donné pouvoir à Monsieur MEDINA Marc
- Madame PARRAIN Mary France a donné pouvoir à Monsieur CAPITANIO Olivier
- Madame ZELIOLI Valérie a donné pouvoir à Monsieur FAUTRE Christian
- Madame CERCLEY Nicole a donné pouvoir à Madame VISCARDI Jacqueline
- Monsieur VOGUET Jean-François a donné pouvoir à Madame AVOGNON ZONON Clémence
- Madame LIBERT-ALBANEL Charlotte a donné pouvoir à Monsieur LAFON Laurent
- Monsieur RISPAL Yoann a donné pouvoir à Monsieur GAUTRAIS Jean-Philippe
- Monsieur PAVIE Alain a donné pouvoir à Monsieur PASTERNAK Jean-Jacques
- Monsieur CARTIGNY Pierre a donné pouvoir à Madame HOUDOT Florence
- Monsieur CADEDDU Jean-Luc a donné pouvoir à Madame CHARBONNEL Michèle
- Madame PRIMEVERT Catherine a donné pouvoir à Monsieur BARNOYER Thierry
- Madame ROYER Christel a donné pouvoir à Madame CANALES Chantal
- Monsieur DUVAUDIER Michel a donné pouvoir à Monsieur JEANNE Laurent
- Madame TRICOCHE Annie a donné pouvoir à Monsieur RASETTI Christine Accusé de réception en préfecture
- Monsieur DELECROIX Pierre-Michel a donné pouvoir à Monsieur BERRIO 954 200057941-20160503-16-81-DE
- Monsieur COCQ François a donné pouvoir à Madame CAPORAL Chrysis

Date de télétransmission : 11/05/2016 Date de réception préfecture : 11/05/2016

ABSENTS NON REPRESENTES:

- Monsieur CLODONG Nicolas
- Monsieur PINEL Vincent
- Monsieur GRESSIER Jean-Jacques
- Monsieur BEAUDOUIN Patrick
- Madame CROCHETON Florence
- Monsieur SEMO Igor
- Monsieur CAMBON Christian

Soit 82 conseillers présents ou représentés,

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur GICQUEL Hervé

«Le Président du Conseil de territoire certifie que la convocation du Conseil de territoire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du siège du Conseil de territoire ParisEstMarne&Bois, conformément aux articles L.5211-11 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales »

CONSEIL DE TERRITOIRE

SEANCE DU 03 MAI 2016

OBJET: Désignation des représentants pour la commission environnement, écologie urbaine, collecte, traitement et valorisation des déchets, plan climat-énergie, Marne en partage, eau, assainissement

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-22,

VU la loi °2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république et notamment son article 59,

VU la création, dans le périmètre de la métropole du Grand Paris, d'établissements publics de coopération intercommunale dénommés « Etablissements Publics Territoriaux »,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial T10 dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU la délibération n°16-12 du 08 février 2016 décidant la création de six commissions thématiques au sein de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois,

VU la délibération n°16-33 du 29 mars 2016 fixant la composition de ces six commissions à 20 conseillers,

CONSIDERANT que ces commissions sont chargées de donner un avis sur les différentes propositions d'optimisation de fonctionnement du domaine concerné qui leurs sont proposés par les services et que c'est un lieu d'informations des élus et d'échanges permettant de s'approprier le fonctionnement de l'établissement,

CONSIDERANT qu'il convient à présent de désigner les représentants de la commission environnement, écologie urbaine, collecte, traitement et valorisation des déchets, plan climat-énergie, Marne en partage, eau, assainissement,

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de territoire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder aux nominations et aux présentations, à scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,

CONSIDERANT qu'aucun texte législatif ou réglementaire ne prévoit expressément le recours au scrutin secret, pour cette désignation,

DELIBERE,

DECIDE de procéder à la désignation des représentants pour la commission environnement, écologie urbaine, collecte, traitement et valorisation des déchets, plan climat-énergie, Marne en partage, eau, assainissement,

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation de ces délégués au scrutin secret.

Sont candidats:

- Jean-Jacques PASTERNAK,
- Pascale MARTINEAU
- Henri PETTENI

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20160503-16-81-DE Date de télétransmission : 11/05/2016 Date de réception préfecture : 11/05/2016

- Chrysis CAPORAL
- François COCQ
- Caroline ADOMO
- Valerie ZELIOLI
- Mary-France PARRAIN
- Jean-Luc CADEDDU
- Régis PIO
- Delphine FENASSE
- Clémence AVOGNON ZONON
- Eric BENSOUSSAN
- Anne-Marie MAFFRE SABATIER
- Pierre CARTIGNY
- Alain PAVIE
- Chantal CANALES
- Hervé GICQUEL
- Jean-Philippe BEGAT
- Vincent PINEL

Soit 20 candidats.

DESIGNE, à l'unanimité des membres présents et représentés, les représentants de la commission environnement, écologie urbaine, collecte, traitement et valorisation des déchets, plan climat-énergie, Marne en partage, eau, assainissement:

- 1. Jean-Jacques PASTERNAK, Nogent-sur-Marne
- 2. Pascale MARTINEAU, Nogent-sur-Marne
- 3. Henri PETTENI, Saint-Maur-des-Fossés
- 4. Chrysis CAPORAL, Champigny-sur-Marne
- 5. François COCQ, Champigny-sur-Marne
- 6. Caroline ADOMO, Champigny-sur-Marne
- 7. Valerie ZELIOLI, Champigny-sur-Marne 8. Mary-France PARRAIN, Maisons-Alfort
- 9. Jean-Luc CADEDDU, Maisons-Alfort
- 10. Régis PIO, Fontenay-sous-Bois
- 11. Delphine FENASSE, Fontenay-sous-Bois
- 12. Clémence AVOGNON ZONON, Fontenay-sous-Bois
- 13. Eric BENSOUSSAN, Vincennes
- 14. Anne-Marie MAFFRE SABATIER, Vincennes
- 15. Pierre CARTIGNY, Le Perreux-sur-Marne
- 16. Alain PAVIE, Le Perreux-sur-Marne
- 17. Chantal CANALES, Le Perreux-sur-Marne
- 18. Hervé GICQUEL, Charenton-le-Pont
- 19. Jean-Philippe BEGAT, Villiers-sur-Marne
- 20. Vincent PINEL, Bry-sur-Marne

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun

Le Président

Jacques JP MARACUSé de réception en préfecture 094-200057941-20160503-16-81-DE Date de télétransmission : 11/05/2016 Date de réception préfecture : 11/05/2016